



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 375

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, le 11 octobre 2023 :

Règlement no 375 ayant pour objet de modifier le règlement no 274

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement no 274 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 118, rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 8 janvier 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lise Lapointe'.

Lise Lapointe
Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis annonçant l'adoption du règlement 375 et intitulé *Règlement numéro 375*, modifiant le règlement no 274 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 en affichant au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 8 janvier 2024.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 8 janvier 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lise Lapointe', written over a horizontal line.

Lise Lapointe
Directrice générale et Secrétaire-trésorier